



F₄ **I**₁ **N**₁ **A**₁ **N**₁ **C**₁ **E**₁ **S**₁
P₃ **U**₁ **B**₃ **L**₁ **I**₁ **Q**₁₀ **U**₁ **E**₁ **S**₁
R₁ **O**₁ **B**₃ **2**₇ **0**₇ **1**₇ **8**₇

“ Je vous propose ici mon analyse de 3 indicateurs financiers lisibles, à destination des élus, pour mieux appréhender le rapport d'orientations budgétaires, notamment sur les marges de manœuvre de la collectivité. ”

Un billet signé **Matthieu SERANDOUR**

Consultant MGDIS en finances locales
20 octobre 2017



La **prospective financière** est l'un des principaux outils de pilotage et d'aide à la décision que, les directions financières et les élus locaux utilisent pour **prévoir la trajectoire financière à venir de leurs collectivités**. Afin de donner cette lisibilité à l'ensemble des élus locaux, le rapport d'orientations budgétaires (ROB), moment clé de la préparation budgétaire, doit être l'occasion de communiquer au travers d'indicateurs compréhensibles sur la situation financière de la collectivité. Ces indicateurs financiers doivent permettre le pilotage de la programmation des équipements des collectivités dans le **respect des grands équilibres financiers**.

Outils d'évaluation de la performance, intégrés au sein d'un système d'information décisionnel financier, les indicateurs permettent de mesurer le niveau d'activité, d'efficacité et d'efficience, afin de rendre compte de l'impact d'une action publique sur le volet financier. Cela permet l'obtention d'une représentation chiffrée de l'objectif défini à différents niveaux et mis à jour « au fil de l'eau » par les acteurs publics.

Je vous propose ici mon analyse de **3 indicateurs financiers lisibles**, à l'attention des élus, pour mieux appréhender le **rapport d'orientations budgétaires**, notamment sur les **marges de manœuvre de la collectivité**.



Indicateur 1 | Epargne nette, à ne pas confondre avec épargne de gestion !

Puis-je faire supporter le financement d'un nouveau service à mes administrés ? Mes investissements à venir doivent nécessiter un recours à l'emprunt qui va générer des frais d'intérêts et un remboursement en capital supplémentaire, puis-je le supporter ?

Ce premier indicateur est souvent confondu avec l'épargne de gestion. Or, ce dernier est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement hors travaux en régie et hors frais d'intérêts liés à la dette. L'épargne nette, elle, se calcule en déduisant les travaux en régie et l'annuité de la dette.

Cet indicateur mesure donc simplement l'épargne disponible pour les équipements bruts après le financement des remboursements liés à la dette de la collectivité. Par conséquent, nous obtenons ainsi une **vision des marges de manœuvre réelles en fonctionnement de la collectivité**.

Cet indicateur doit se traduire par une valeur supérieure à 0. Dans le cas contraire, cela signifie que la collectivité ne dispose plus des marges financières suffisantes pour rembourser sa dette.

Indicateur 2 | Taux de rigidité structurelle : améliorez votre épargne en actionnant les bons leviers sur les dépenses de fonctionnement

Quelle est la part des dépenses de fonctionnement sur laquelle on peut travailler pour améliorer l'épargne de la collectivité ?

Cet indicateur correspond aux **dépenses incompressibles auxquelles doit faire face la collectivité** : dépenses de personnel, d'énergie, d'intérêts des emprunts contractés,...

Une gestion économe et dynamique de ces charges permet de limiter voire même de diminuer ces dépenses obligatoires.

Il est communément accepté que ce ratio (*frais de personnel + annuité de la dette + frais d'énergie*) se calcule par rapport aux produits de fonctionnement. Son **seuil d'alerte est autour de 0,65**.

Indicateur 3 | Capacité de désendettement : quelle est votre marge de manœuvre sur la dette ?

Quel est le temps nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette si on y consacre l'ensemble de l'épargne brute ?

Cet indicateur d'analyse financière mesure simplement le rapport entre l'épargne et la dette. L'idée est que la première doit financer la seconde. Le calcul de cet indicateur est donc le rapport entre l'encours de la dette (au 31/12/N) et l'épargne brute de la même année

Cet indicateur est exprimé en années et permet aux élus de connaître le nombre d'années nécessaires à la commune pour rembourser le capital de la dette (en supposant que la collectivité y consacre l'intégralité de son épargne brute). Il est **communément accepté que cet indicateur ne dépasse 10 ans**.



Matthieu SERANDOUR | MGDIS
serandour-m@mgdis-commune-groupement.fr

Parc d'innovation Bretagne Sud
Allée Nicolas Leblanc - CP 10
56038 VANNES Cedex
Tél. 02 97 68 18 28
www.mgdis-commune-groupement.fr